

Chers abonnés, usagers des services d'eau,

Au 1^{er} janvier 2021, le paysage de la gestion de l'eau potable évolue sur notre territoire.

Né de la fusion des syndicats intercommunaux du Blagour, de Martel, des eaux du Doux et de la Moyenne Vallée de la Dordogne, notre nouveau syndicat d'eau potable se nomme :

« *Syndicat mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne* »

Il interviendra sur un périmètre de 17 communes (Baladou, Cavagnac, Condat, Creysse, Cuzance, Gignac, Lachapelle-Auzac, Mayrac, Martel, Meyronne, Pinsac (en partie desservie par le SMVD), Saint Denis Les Martel, Saint Michel de Bannières, Saint-Sozy, Strenquels, Le Vignon en Quercy, plus La communauté de communes du Pays de Fénelon, pour la commune de Borrèze (desservie en partie par Le Blagour), donc sur 2 départements (Dordogne et Lot).

Tout comme les anciennes structures auxquels il se substitue, ce syndicat représente la **Collectivité publique** et détient l'intégralité des compétences de **production** et de **distribution d'eau potable** sur notre territoire.

La création par fusion de ce nouveau syndicat, sur un périmètre géographique étendu, nous permettra de répondre aux grands défis de l'alimentation en eau potable pour les années à venir et pour nos générations futures.

Les trois grands défis de la gestion de l'eau sur notre territoire sont :

- **L'alimentation quotidienne** d'une eau de **qualité**, dans le respect de normes de plus en plus exigeantes,
- **L'entretien du réseau**, des ouvrages de stockage et de pompage
- **La sécurisation de la ressource**, pour s'assurer de ne jamais manquer d'eau, malgré les sécheresses.

De plus en plus, notre territoire est effectivement confronté à des épisodes sévères de sécheresse. Pour y remédier de façon pérenne, il apparaît indispensable **d'augmenter et de diversifier notre capacité de prélèvement et de mutualiser nos ressources**. Cela nécessitera d'engager des travaux conséquents permettant de traiter et d'alimenter l'ensemble du périmètre avec ces nouvelles ressources.

Pour une alimentation quotidienne, et dans la continuité des contrats souscrits antérieurement, notre nouveau syndicat fait intervenir un opérateur responsable de l'exploitation de ce service public : la SAUR

Pour les questions afférentes à des problèmes de fuites ou de facturation, vos interlocuteurs ne changent donc pas.

En parallèle, le syndicat veille au bon déroulement des missions de la SAUR, dans le respect de son contrat et de la réglementation nationale.

Le « *Syndicat mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne* »

...en quelques chiffres :

